

Coordonnées du chargé d'affaires :

Technopole Ester
21, rue Columbia
87068 LIMOGES
- M : +33 6 30 50 21 58
thierry.nunez2@bureauveritas.com

V. réf :

N. réf : TN/MD/LC / RICT a n° 0

N° affaire : **29637278/1**

Mission(s) signée(s) : **L + LE + SEI**

Chargé d'affaire : Thierry NUNEZ

Diffusé par : Mathieu DESTOUESSE

Affaire :

87/LIMOGES/MANUFACTURES RENOVATION SSI M
8B PLACE WINSTON CHURCHILL
87000 LIMOGES

Destinataire :

MANUFACTURES NATIONALES - SEVRES ET MOBI
SYLVAIN VEYSSIERE
1 RUE BERBIER DU METS
75013 PARIS

Rapport Initial de Contrôle Technique

En date du 19/08/2026



Ce rapport comporte 24 pages dont une page de garde.

SOMMAIRE

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - - - - -	3
2. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OUVRAGE - - - - -	4
3. DOCUMENTS EXAMINÉS - - - - -	6
4. REMARQUES GÉNÉRALES ET SYNTHÈSE DES AVIS FORMULÉS SUR LE PROJET - - - - -	7
5. LISTE DES POINTS EXAMINÉS PAR CHAPITRE - - - - -	9

Mission / Chapitre / Intervention technique	Date d'envoi	Version
L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables		
☒ L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements Thierry NUNEZ - Généraliste	07/08/2026	V0
LE - Solidité des existants		
☒ LE - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements existants Thierry NUNEZ - Généraliste	07/08/2026	V0
SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH		
☒ SEI-CC - Sécurité des personnes hors incendie Thierry NUNEZ - Généraliste	07/08/2026	V0
☒ SEI-IN - Dispositions constructives et moyens de secours - vérifications techniques Mathieu DESTOUESSE - Généraliste Thierry NUNEZ - Généraliste Mathieu DESTOUESSE - (Incendie)	19/08/2026	V0
☒ SEI-TB - Thermique, gaz, grandes cuisines - vérifications techniques Mathieu DESTOUESSE - Généraliste Thierry NUNEZ - Généraliste Mathieu DESTOUESSE - (Thermique incendie)	19/08/2026	V0
☒ SEI-EL - Electricité - Eclairage - vérifications techniques Laurent CHAZOT - Electricité	07/08/2026	V0
☒ SEI-TM - Ascenseurs - Escaliers mécaniques - vérifications techniques Thierry NUNEZ - Généraliste	07/08/2026	V0
☒ SEI-Cdt - Dispositions IN, TB, TM complémentaires du Code du travail. Thierry NUNEZ - Généraliste Mathieu DESTOUESSE - (Incendie)	07/08/2026	V0

1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Opération

Designation de l'opération : 87/LIMOGES/MANUFACTURES RENOVATION SSI M -

Agence	AG CONSTRUCTION NOUVELLE	Adresse chantier	8B PLACE WINSTON CHURCHILL
Service	CB0796038	Ville	LIMOGES
N° de convention	29637278	Département	Haute-Vienne
signée le	05/12/2025		
Début des travaux	15/07/2026	Valeur prévisionnelle des travaux	143000 €(HT)
Délai	6 mois		
Maître de l'Ouvrage	MANUFACTURES NATIONALES - SEVRES ET MOBI 1 RUE BERBIER DU METS 75013 PARIS		

Missions

Nature des missions confiées

Suivant le contrat établi, notre prestation comprend l'exécution de l'ensemble des missions élémentaires mentionnées ci-dessous (se référer au contrat pour les modalités spécifiques de chaque mission)

L	Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables
LE	Solidité des existants
SEI	Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH

Etendue de la mission :

Le projet concerne la rénovation du SSI du Musée National Adrien Dubouché à Limoges.

2 - DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OUVRAGE

Date de dépôt du permis de construire ou d'autorisation de travaux prise en compte (à défaut, référentiel applicable au) : 30/07/2026

• CLASSEMENT REGLEMENTAIRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE

De type type Y avec activités secondaires de type L, R, T et S en 2ème catégorie

• AFFECTATION DES LOCAUX

Musée

• DESCRIPTION ARCHITECTURALE

Le Musée est architecturé de la manière suivante : il est formé de 3 bâtiments A / B / F composés de:

- Bâtiment A

o RDJ : Vestiaires du personnel et Chaufferie Aile Ouest, Réserves Musée en partie centrale et en Aile Est

o RDC : Locaux du personnel Aile Ouest, Galerie Historique en partie centrale, Salle Mauve et Documentation Musée Aile Est

o R+1 : Appartement Aile Ouest, Salles d'exposition en partie centrale, Bibliothèque Aile Est

o COMBLES : Combles appartement Aile Ouest, Verrières

- Bâtiment B

o RDJ : Salles d'exposition temporaires, Auditorium, Jardin d'hiver

o RDC : Salles d'exposition contemporaines

o R+1 : Ateliers Photo et Restauration, Salles Pédagogiques

o COMBLES : Bureaux administratifs non accessible au public

- Bâtiment F

o RDJ : Accueil du Public, Boutiques, Espace Coffre, Quai de déchargement

o RDC : Espaces d'exposition divers

o R+1 : Passerelles de liaison entre Bâtiment A et Bâtiment B

Pas de modifications sur les structures existantes

Le projet concerne la Réfection du Système d'Alarme Incendie

Travaux du Système d'Alarme Incendie :

Les travaux prévus comprendront la fourniture et la pose de l'ensemble des installations électriques, à savoir :

- Dépose, neutralisation et évacuation de l'ensemble des matériels et installations incendies existants non réutilisés et vétustes

- Mise en œuvre d'un nouveau système de sécurité incendie entièrement adressable avec ECS et CMSI nouvelle génération

- Remplacement des périphériques d'ancienne génération (Tableau de report, détecteur ALGOREX, ensemble des déclencheurs manuels, certains diffuseurs sonores)

- Ajout de détecteurs incendies dans les locaux sans détection

- Ajout de flashes incendies dans les sanitaires au RDJ, RDC, R+1

- Réfection à neuf de bus de détection et de boucles sirènes

- Réalisation de la mise en lumière de l'Auditorium et de la petite Salle d'expo au RDJ

Travaux de second œuvre :

- Travaux de plâtrerie dans le cadre de la dépose des sirènes encastrées existantes

- Travaux de peinture suite à la réalisation des travaux de plâtrerie

- Travaux d'enduit de rebouchage CF pour conserver le degré CF des plafonds des réserves au RdJ du Bâtiment B

• DESCRIPTION DES PRINCIPES CONSTRUCTIFS

- Fondations :

Sans objet dans le cadre des travaux

- Structure :

Sans objet dans le cadre des travaux

- Clos :

Sans objet dans le cadre des travaux

- Couvert :

Sans objet dans le cadre des travaux

- Equipements techniques :
Installations électriques : Réseau BT 220/380 V
Thermique : Sans objet dans le cadre des travaux
Ascenseurs : Sans objet dans le cadre des travaux

- Sécurité incendie :
Extincteurs portatifs adaptés aux risques existant
Extinction automatique à eau de type sprinkler et Robinets d'incendie armés
SSI de catégorie A avec équipement d'alarme de type 1
Téléphone urbain pour l'alerte

• **CONTRAINTES PARTICULIERES**

- Liées au site : Sans objet
- Liées aux risques : Sans objet
- Liées au mode constructif : De technicité courante – Cloisonnement traditionnel à l'intérieur
- Liées à l'occupation des locaux : ERP de type Y – Effectifs non modifié dans le cadre des travaux

• **CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT EN FONCTION DES RISQUES**

Sans objet

• **LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS**

- Locaux à risques importants : Ensemble du musée

• **TECHNOLOGIE INNOVANTE**

Sans objet

3 - DOCUMENTS EXAMINÉS

Intitulé / Description et émetteur du document	Date indice	Reçu le
CITE 4		
• Descriptif CCTP-Lot SSI_Musée A-Dubouché_20260323	23/03/2026	31/07/2026
• Plan SSI001-PLAN A0_Projet SS&RDJ_Musée A-Dubouché_20260323	23/03/2026	31/07/2026
• Plan SSI002-PLAN A0_Projet RDC_Musée A-Dubouché_20260323	23/03/2026	31/07/2026
• Plan SSI003-PLAN A0_Projet R+1_Musée A-Dubouché_20260323	23/03/2026	31/07/2026
• Plan SSI004-PLAN A0_Projet COMBLES_Musée A-Dubouché_20260323	23/03/2026	31/07/2026
• Plan SSI005-PLAN A0_Projet SYNOPTIQUE_Musée A-Dubouché_20260323	23/03/2026	31/07/2026
• Plan SSI006-PLAN A3_Projet TsNiveaux_Musée A-Dubouché_20260323	23/03/2026	31/07/2026
• Plan SSI007-PLAN A3_Proposition Zda_Musée A-Dubouché_20260323	23/03/2026	31/07/2026
• Plan SSI101-PLAN A0_Existant SS&RDJ_Musée A-Dubouché_20260323	23/03/2026	31/07/2026
• Plan SSI102-PLAN A0_Existant RDC_Musée A-Dubouché_20260323	23/03/2026	31/07/2026
• Plan SSI103-PLAN A0_Existant R+1_Musée A-Dubouché_20260323	23/03/2026	31/07/2026
• Plan SSI104-PLAN A0_Existant COMBLES_Musée A-Dubouché_20260323	23/03/2026	31/07/2026
• Plan SSI105-PLAN A0_Existant SYNOPTIQUE_Musée A-Dubouché_20260323	23/03/2026	31/07/2026
• Plan SSI106-PLAN A3_Existant TsNiveaux_Musée A-Dubouché_20260323	23/03/2026	31/07/2026

4 - REMARQUES GÉNÉRALES ET SYNTHÈSE DES AVIS FORMULÉS SUR LE PROJET

L'examen des documents de conception visés dans les pages précédentes dans le cadre des missions qui nous ont été confiées, appelle les observations suivantes :

- Les avis et observations formulés dans le présent rapport ne visent que les dispositions relatives aux fonctions et/ou aux ouvrages ou éléments d'ouvrage qui sont explicitement indiqués.
- Les avis formulés sur le projet ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés lors des phases ultérieures.
- Les plans d'exécution et notes de calculs des ouvrages, les dossiers techniques des matériaux, matériels et procédés constructifs mis en œuvre, seront à nous communiquer pour avis, avant début des travaux correspondants.
- Les entreprises devront nous préciser les modalités de leur autocontrôle concernant les vérifications techniques qui leur incombent (Loi n° 78-12 du 4 janvier 1978, article R.125-19 du Code de la Construction et de l'Habitation).
- Notre mission ne comprend pas de contrôle en usine ou en atelier, sur les ouvrages ou parties d'ouvrage, et éléments d'équipement destinés à être incorporés dans la construction.

MISSION : LE - Solidité des existants

LE - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements existants

Objet / article de référence	Avis
COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS	
Examen des renseignements fournis par le maître d'ouvrage sur les existants	
Constats d'état des lieux	En l'absence de communication de l'état des lieux, prise en compte des éléments résultant de l'examen visuel de l'état apparent des existants

MISSION : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH

SEI-IN - Dispositions constructives et moyens de secours - vérifications techniques

Objet / article de référence	Avis
MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE	
Système de sécurité incendie (SSI)	
MS 53 - Objet	Le cahier des charges fonctionnel établi par le coordinateur SSI nous sera communiqué.

SEI-EL - Electricité - Eclairage - vérifications techniques

Objet / article de référence	Avis
INSTALLATIONS ELECTRIQUES	
Généralités	
EL 2 - Documents à fournir	Fournir la note de calcul, les plans et schémas électrique ainsi que les caractéristiques techniques des appareils et appareillages
EL 4 - Règles générales	Tous les câbles alimentant ou traversant des locaux à risques d'incendie BE2, devront répondre aux exigences de l'article 422.3.9 de la NF C 15-100.
Règles d'installation	
EL 10 - Canalisation des installations normal - remplacement	Les câbles mis en œuvre devront être de type ECA Cca-s2,d2,a2.
Installations de sécurité	
EL 14 - Alimentation électrique des installations de sécurité à partir d'une dérivation issue du tableau principal	Préciser de quelle manière est réalisée l'alimentation
EL 16 - Circuits d'alimentation en énergie des installations de sécurité	Préciser le cheminement et les protections mis en place pour l'alimentation des moteurs de désenfumage

Vous voudrez bien confirmer par courrier, la prise en compte des observations formulées.

Pour contribuer à l'obtention d'une meilleure qualité de votre ouvrage,
nous sommes à votre disposition pour participer à une réunion de mise au point générale.

5 - LISTE DES POINTS EXAMINÉS PAR CHAPITRE

Codes utilisés associés à nos avis

La signification des codes utilisés dans nos missions est la suivante :

AF : Favorable

Les dispositions prévues dans les documents examinés n'appellent pas de remarque. Cet avis, formulé dans la limite des précisions fournies par ces documents, ne préjuge pas des avis qui pourront être émis lors des phases ultérieures.

AP : A préciser

Les dispositions prévues dans les documents examinés sont insuffisamment définies. Cet avis présente un caractère suspensif : il y aura lieu de fournir les précisions complémentaires demandées, faute de quoi notre avis deviendra défavorable.

OB : Observations

Les dispositions prévues dans les documents examinés peuvent générer un ou plusieurs des aléas techniques visés dans nos missions. Cet avis présente un caractère défavorable et sera maintenu dans notre rapport final de contrôle technique en l'absence de prise en compte.

SO : Sans Objet

L'indication Sans Objet s'applique aux articles réglementaires qui ne sont pas concernés par certaines dispositions ou lorsqu'ils ne comprennent pas d'installations techniques mentionnées dans le règlement de sécurité.

HM : Hors mission

L'examen des dispositions prévues dans les documents ne relève pas des missions qui nous ont été confiées. Cet examen peut, le cas échéant, faire l'objet de prestations complémentaires.

PM : Pour Mémoire

L'indication Pour Mémoire s'applique aux articles réglementaires qui ne nécessitent pas d'évaluation de conformité dans le cadre de la mission en cours.

Mission : L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables**Chapitre : L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements**

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants :
	Les textes techniques de caractère normatif suivants :
	- Normes françaises, y compris les normes transposant en France les normes européennes ;
	- Avis Techniques, DTA, cahiers du CSTB type CPT ;
	- Les règles professionnelles dans les domaines non couverts par les textes précités.

Chapitre : L V0	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
HYPOTHESES GENERALES			
	Données relatives au système de fondation		
	Reconnaissance des sols	Suivant dossier transmis, la rénovation du SSI n'engendre aucune intervention sur les fondations.	SO
OUVRAGES GEOTECHNIQUES			
	Dallages	Suivant dossier transmis, la rénovation du SSI n'engendre aucune intervention sur les dallages existants.	SO
STRUCTURES			
	Planchers	Suivant dossier transmis, la rénovation du SSI n'engendre aucune intervention sur les planchers	SO
	Murs	Suivant dossier transmis, la rénovation du SSI n'engendre aucune intervention sur les murs.	SO
ENVELOPPE - COUVERT		Suivant dossier transmis, la rénovation du SSI n'engendre aucune modification sur l'enveloppe et le couvert.	SO
PARTITIONS			
	Ouvrages ou éléments d'équipement dissociables de la structure		
	Garde-corps	Aucune intervention sur les garde-corps existant	SO
REVETEMENTS		Aucune intervention sur les sols existants	SO

Mission : LE - Solidité des existants**Chapitre : LE - Solidité des ouvrages et éléments d'équipements existants**

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants :
	Les textes techniques de caractère normatif suivants :
	- Normes françaises, y compris les normes transposant en France les normes européennes ;
	- Avis Techniques, DTA, cahiers du CSTB type CPT ;
	- Les règles professionnelles dans les domaines non couverts par les textes précités.

Chapitre : LE V0	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS			
SOLIDITE DES EXISTANTS			
Examen des renseignements fournis par le maître d'ouvrage sur les existants			
Constats d'état des lieux			
		PM	Nous rappelons que la mission LE a pour objectif la prévention des aléas techniques susceptibles d'affecter la solidité des existants du fait de la réalisation des ouvrages et éléments d'équipement neufs dans les constructions achevées.
		AP	1-En l'absence de communication de l'état des lieux, prise en compte des éléments résultant de l'examen visuel de l'état apparent des existants

Mission : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH**Chapitre : SEI-CC - Sécurité des personnes hors incendie**

Chapitre : SEI-CC V0	Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
GARDE-CORPS / Eléments assurant la protection vis-à-vis de la sécurité aux chutes des personnes		Pas de modification sur les garde-corps existants	SO	

Mission : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH**Chapitre : SEI-IN - Dispositions constructives et moyens de secours - vérifications techniques**

Textes de référence

Les textes techniques de caractères normatifs suivants :

- Code de la construction et de l'habitation (R.143-1 à R.143-47) - Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et arrêtés complémentaires
- Arrêté du 4 juin 1982 modifié relatif aux établissements du type X - Etablissements sportifs couverts
- Article R 4215 à R4215 - 17 du code du travail relatif à la conformité des installations électriques au code du travail

Chapitre : SEI-IN V0	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUS LES ERP			
	Classement des établissements		
	GN 1 - Classement des établissements		PM
	GN 2 - Classement des groupements d'établissements ou des établissements en plusieurs bâtiments voisins non isolés entre eux		PM
	GN 3 - Classement des groupements d'établissements et des établissements en plusieurs bâtiments isolés entre eux		PM
	Adaptation des règles de sécurité et cas particuliers d'application du règlement		
	GN 4 - Procédure d'adaptation des règles de sécurité	Aucune demande de dérogation dans la notice de sécurité et aucune prescription complémentaire dans l'avis du SDIS.	SO
	GN 5 - Etablissement comportant des locaux de types différents		PM
	GN 6 - Utilisations exceptionnelles des locaux		PM
	GN 7 - Etablissements situés dans les immeubles de grande hauteur		PM
	GN 8 - Principes fondamentaux de conception et d'exploitation d'un établissement pour tenir compte des difficultés rencontrées lors de l'évacuation	Bâtiment sur plusieurs niveaux desservies par ascenseur et escaliers conforme aux largeurs de passages, ensemble des dégagements praticables aux personnes à mobilité réduite.	AF
	GN 9 - Aménagement d'un établissement nouveau dans des locaux ou bâtiments existants		PM
	GN 10 - Application du règlement aux établissements existants		PM
	Contrôles des établissements		
	GN 11 - Notification des décisions		PM
	GN 12 - Justification des classements de comportement au feu des matériaux et éléments de construction		PM
	Travaux		
	GN 13 - Travaux dangereux		PM
	Normalisation		
	GN 14 - Conformité aux normes - Essais de laboratoires		PM
	Réglementation applicable aux structures provisoires et démontables		

Chapitre : SEI-IN V0	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
	GN 15 - Réglementation applicable aux structures provisoires et démontables.		PM
DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT LES ERP DU 1ER GROUPE			
	Généralités		
	GE 1 - Objet		PM
	Contrôles des établissements		
	GE 2 - Dossier de sécurité		PM
	GE 3 - Visite de réception		PM
	GE 4 - Visites périodiques		PM
	GE 5 - Avis relatif au contrôle de la sécurité		PM
	Vérifications techniques		
	GE 6 - Généralités		PM
	GE 7 - Vérifications techniques assurées par des personnes ou organismes agréés		PM
	GE 8 - Types de vérifications (organismes agréés)		PM
	GE 9 - Rapports de vérifications (organismes agréés)		PM
	GE 10 - Rapports de vérifications (techniciens compétents)		PM
DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES			
	Conception et desserte des bâtiments		
	CO 1 - Conception et desserte	Aucune modification par le projet de rénovation du SSI du musée.	SO
	CO 2 - Voie utilisable par les engins de secours et espace libre	Aucune modification par le projet de rénovation du SSI du musée.	SO
	CO 3 - Façade et baie accessibles	Aucune modification par le projet de rénovation du SSI du musée.	SO
	CO 4 - Nombre de façades accessibles et dessertes par des voies ou espaces libres	Aucune modification par le projet de rénovation du SSI du musée.	SO
	CO 5 - Espaces libres et secteurs		SO
	Isolement par rapport aux tiers		
	CO 6 - Objet		PM
	CO 7 - Isolement latéral entre un ERP et les tiers contigus		SO
	CO 8 - Isolement entre un ERP et les bâtiments situés en vis-à-vis		SO
	CO 9 - Isolement dans un même bâtiment entre un ERP et un tiers superposé		SO
	CO 10 - Franchissement des parois verticales d'isolement ou aires libres d'isolement		SO

Chapitre : SEI-IN V0	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
	Résistance au feu des structures	Aucune modification par le projet de rénovation du SSI du musée.	SO
	Couvertures	Aucune modification par le projet de rénovation du SSI du musée.	SO
	Façades	Aucune modification par le projet de rénovation du SSI du musée.	SO
	Distribution intérieure et compartimentage	Aucune modification par le projet de rénovation du SSI du musée.	
	CO 23 - Généralités	Principe : cloisonnement traditionnel par mise en œuvre de 2 plaques BA13 incombustible A2-s1, d0 fixées sur Rails	AF
	CO 24 - Caractéristiques des parois verticales et des portes (cloisonnement traditionnel et secteurs)	Découpe du placo existant au droit de chaque sirène à remplacer : découpe 500x500mm	AF
	CO 25 - Compartiments		SO
	CO 26 - Recoupement des vides		SO
	Locaux non accessibles au public, locaux à risques particuliers		
	CO 27 - Classement des locaux en fonction de leurs risques		PM
	Conduits et gaines	Aucune modification par le projet de rénovation du SSI du musée.	SO
	Dégagements	Dégagements existants et non modifiés.	SO
	Sorties	Sorties existantes et non modifiées.	SO
	Espaces d'attente sécurisés		SO
	Tribunes et gradins		SO
	AMENAGEMENTS INTERIEURS, DECORATION ET MOBILIER	Aucune modification et intervention sur les aménagements intérieurs, décoration et mobilier par le projet de rénovation du SSI du musée. Mise en œuvre de peinture de finition à base de résines acryliques et alkydes en phase aqueuse	SO
	DESENFUMAGE	Désenfumage existant et non modifié par le projet de rénovation du SSI du musée.	SO
	MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE		
	Généralités		
	MS 1 - Différents moyens de secours		PM
	MS 2 - Dispositions particulières		PM
	MS 3 - Documents à fournir		PM
	Moyens d'extinction		
	MS 4 - Différents moyens d'extinction		PM
	Bouches et poteaux d'incendie privés et points d'eau		
	MS 6 - Détermination des points d'eau nécessaires	Défense incendie existante, besoin en eau non augmenté par rapport à la situation existante par le projet de rénovation du SSI du musée.	SO

Chapitre : SEI-IN V0	Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
MS 7 - Accessibilité des points d'eau		Aucune modification par le projet de rénovation du SSI du musée.	SO	
Branchements et canalisations				
MS 8 - Dispositions générales		Aucune modification par le projet de rénovation du SSI du musée.	SO	
Robinets d'incendie armés		Robinets d'incendie armés existants et non modifiés dans le cadre du projet de rénovation du SSI du musée.	SO	
Colonnes sèches			SO	
Colonnes en charge			SO	
Installations d'extinction automatique ou à commande manuelle				
MS 25 - Extinction automatique à eau			SO	
MS 26 - article abrogé			PM	
MS 27 - article abrogé			PM	
Déversoirs ponctuels			SO	
Eléments de construction irrigués				
MS 35 - Définition			PM	
Appareils mobiles et moyens divers		Appareils mobiles et moyens divers existants et non modifiés dans le cadre du projet de rénovation du SSI du musée.	SO	
Dispositions visant à faciliter l'action des sapeurs pompiers		Affichage du plan de l'établissement existant	SO	
Service de sécurité d'incendie				
MS 45 - Généralités			PM	
MS 46 - Composition et missions du service			PM	
MS 48 - Qualification du personnel de sécurité			PM	
MS 49 - Service assuré par les sapeurs-pompiers			PM	
MS 51 - Exercices d'instruction			PM	
MS 52 - Présence de la direction			PM	
Système de sécurité incendie (SSI)				
MS 53 - Objet		L'établissement est actuellement équipé d'un SSI de catégorie A avec équipement d'alarme de type 1 de marque SIEMENS intégrant un ECS et un CMSI adressable. La centrale incendie est actuellement installée dans un local poste de sécurité au RdC suivant plan. - ECS existant : 1 tableau ECS Réf : CT11 - CMSI existant : 1 tableau CMSI Réf : STT20.	AP	1-Le cahier des charges fonctionnel établi par le coordinateur SSI nous sera communiqué.
MS 54 - Zones : terminologie			PM	
MS 55 - Conception des zones		Conception des zones non modifié dans le cadre du	SO	

Chapitre : SEI-IN V0	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
Système d'alarme		projet de rénovation du SSI du musée. SSI de catégorie A avec équipement d'alarme de type 1 de marque SIEMENS intégrant un ECS et un CMSI adressable. - Remplacement du SDI par mise en place d'un SDI type FC2060R - Remplacement du CMSI par mise en place d'un CMSI type STT30 nouvelle génération - Remplacement des modules déportés adressables existants par mise en place de ME30 nouvelle génération - Remplacement du tableau de report incendie à l'accueil compris câblages à refaire à neuf depuis nouveau SSI - Extension des fonctions du CMSI SST30 pour permettre de reprendre les DAS avec ajout de module électronique adressable (MEA30) nécessaire à l'asservissement des DAS complémentaires (flashes, asservissements divers) - Remplacement et ajout de nouveaux détecteurs incendies (nouveaux détecteurs Gamme SINTESO) - Remplacement et ajout de sirènes incendies forte puissance (nouvelle gamme de sirènes) - Remplacement de l'ensemble des déclencheurs manuels incendies - Ajout de flashes lumineux dans les sanitaires au RdJ, au RdC et au R+1 suivant plan - La mise en œuvre d'une détection de type radio dans la zone base vie au RdC - La modification et le repérage des panneaux en façade du SSI.	AF
Entretien et consignes d'exploitation			
MS 68 - Entretien			PM
MS 69 - Consignes d'exploitation			PM
Système d'alerte			
MS 71 - Communications radioélectriques			SO
Entretien, vérifications et contrôles			
MS 73 - Vérifications techniques			PM
MS 74 - Contrôles			PM
MS 75 - Autres obligations de l'exploitant			PM
DISPOSITIONS PARTICULIERES ETABLISSEMENTS TYPE Y - MUSEES - arrêté du 12 juin 1995 modifié			
Généralités		Non modifié dans le cadre du projet de rénovation du SSI du musée.	SO

Chapitre : SEI-IN V0	Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
Construction		Non modifié dans le cadre du projet de rénovation du SSI du musée.	SO	
Dégagements		Non modifié dans le cadre du projet de rénovation du SSI du musée.	SO	
Aménagements		Non modifié dans le cadre du projet de rénovation du SSI du musée.	SO	
Désenfumage		Non modifié dans le cadre du projet de rénovation du SSI du musée.	SO	
Moyens de secours				
Y 18 - Moyens d'extinction		Non modifié dans le cadre du projet de rénovation du SSI du musée.	SO	
Y 19 - Service de sécurité incendie			PM	
Y 20 - Détection automatique d'incendie			SO	
Y 21 - Système d'alarme		Rénovation du SSI de catégorie A avec équipement d'alarme de type 1 de marque SIEMENS intégrant un ECS et un CMSI adressable	AF	
Y 22 - Système d'alerte		Rénovation du SSI de catégorie A avec équipement d'alarme de type 1 de marque SIEMENS intégrant un ECS et un CMSI adressable	AF	

Mission : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH**Chapitre : SEI-TB - Thermique, gaz, grandes cuisines - vérifications techniques**

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : - Code de la construction et de l'habitation (R.143-1 à R.143-47) - Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et arrêtés complémentaires - Arrêté du 4 juin 1982 modifié relatif aux établissements du type X - Etablissements sportifs couverts
---------------------	---

Chapitre : SEI-TB V0	Points examinés	Dispositions prévues	Avis
	CHAUFFAGE, VENTILATION, REFRIGERATION, CLIMATISATION, CONDITIONNEMENT D'AIR ET INSTALLATION D'EAU CHAUDE SANITAIRE	Pas de modification sur la partie chauffage, ventilation, réfrigération, climatisation, conditionnement d'aire et installation d'eau chaude sanitaire.	SO
	DISPOSITIONS PARTICULIERES ETABLISSEMENTS TYPE Y - MUSEES - arrêté du 12 juin 1995 modifié	Pas de modification sur la partie chauffage.	SO

Mission : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH**Chapitre : SEI-EL - Electricité - Eclairage - vérifications techniques**

Textes de référence

Les textes techniques de caractères normatifs suivants :

- Code de la construction et de l'habitation (R.143-1 à R.143-47) - Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et arrêtés complémentaires
- Arrêté du 4 juin 1982 modifié relatif aux établissements du type X - Etablissements sportifs couverts

Chapitre : SEI-EL V0	Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
INSTALLATIONS ELECTRIQUES				
Généralités				
EL 1 - Objectifs			PM	
EL 2 - Documents à fournir			AP	1-Fournir la note de calcul, les plans et schémas électrique ainsi que les caractéristiques techniques des appareils et appareillages
EL 3 - Définitions			PM	
EL 4 - Règles générales			AP	1-Tous les câbles alimentant ou traversant des locaux à risques d'incendie BE2, devront répondre aux exigences de l'article 422.3.9 de la NF C 15-100.
Règles d'installation				
EL 5 - Locaux de service électrique		Existant non modifié	HM	
EL 6 - Matériels à haute tension ou contenant des diélectriques susceptibles d'émettre des vapeurs inflammables ou toxiques			SO	
EL 7 - Implantation des groupes électrogènes			SO	
EL 8 - Batteries d'accumulateurs et matériels associés			SO	
EL 9 - Tableaux normaux - conditions d'installation		Existant non modifié	HM	
EL 10 - Canalisation des installations normal - remplacement			AP	1-Les câbles mis en œuvre devront être de type ECA Cca-s2,d2,a2.
EL 11 - Appareillages et appareils d'utilisation			AF	
Installations de sécurité				
EL 12 - Alimentation électrique des installations de sécurité			SO	
EL 13 - Alimentation électrique de sécurité (AES)			SO	
EL 14 - Alimentation électrique des installations de sécurité à partir d'une dérivation issue du tableau principal			AP	1-Préciser de quelle manière est réalisée l'alimentation
EL 15 - Tableaux des installations de sécurité alimentées par une alimentation électrique de sécurité			SO	
EL 16 - Circuits d'alimentation en énergie des installations de sécurité			AP	1-Préciser le cheminement et les protections mis en place pour l'alimentation des moteurs de désenfumage

Chapitre : SEI-EL V0	Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
EL 17 - Signalisations			SO	
Maintenance, exploitation et vérifications			HM	
Installations temporaires			HM	
INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE		Réalisation de la mise en lumière de l'Auditorium et de la petite Salle d'expo au RDJ	AF	
DISPOSITIONS PARTICULIERES ETABLISSEMENTS TYPE Y - MUSEES - arrêté du 12 juin 1995 modifié			AF	

Mission : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH**Chapitre : SEI-TM - Ascenseurs - Escaliers mécaniques - vérifications techniques**

Textes de référence | Les textes techniques de caractères normatifs suivants :
- Code de la construction et de l'habitation (R.143-1 à R.143-47) - Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et arrêtés complémentaires

Chapitre : SEI-TM V0	Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
ASCENSEURS, ESCALIERS MECANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS		Suivant dossier transmis, la rénovation du SSI n'engendre aucune intervention sur les ascenseurs.	SO	

Mission : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH**Chapitre : SEI-Cdt - Dispositions IN, TB, TM complémentaires du Code du travail.**

Chapitre : SEI-Cdt V0 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES EN INCENDIE			
Généralités			
R.4216-1 - Champs d'application		PM	
R.4216-2 - Conception du bâtiment permettant l'évacuation rapide ou différée si nécessaire, l'accès des services de secours.	Aucune modification pour les travaux de rénovation du SSI.	SO	
R.4216-4 - Effectif théorique		PM	
Conception - Desserte - Distribution			
R.4216-2 - Desserte	Aucune modification pour les travaux de rénovation du SSI.	SO	
R.4216-24 - Résistance au feu des structures	Aucune modification pour les travaux de rénovation du SSI.	SO	
R.4216-3 - Isolement par rapport aux tiers	Aucune modification pour les travaux de rénovation du SSI.	SO	
R.4216-24 et Art.4 - A.05/08/92 - Isolement par rapport aux tiers	Aucune modification pour les travaux de rénovation du SSI.	SO	
Règles et matériaux de construction			
R.4216-27 et Art.9.4 - A.05/08/92 - Revêtements de sol	Aucune modification pour les travaux de rénovation du SSI.	SO	
R.4216-27 et Art.9.7 - A.05/08/92 - Aménagements - Décoration - mobilier	Aucune modification pour les travaux de rénovation du SSI.	SO	
DEGAGEMENTS			
Dispositions générales			
R.4216-5 - Largeur des dégagements	Aucune modification pour les travaux de rénovation du SSI.	SO	
R.4216-6 et R.4227-4 - Conception des dégagements	Aucune modification pour les travaux de rénovation du SSI.	SO	
R.4216-11 - Distance maximale à parcourir	Aucune modification pour les travaux de rénovation du SSI.	SO	
R.4216-8 - Calcul des dégagements	Aucune modification pour les travaux de rénovation du SSI.	SO	
R.4227-8 - Ascenseurs, monte-charge, chemins ou tapis roulants	Aucune modification pour les travaux de rénovation du SSI.	SO	
R.4227-14 - Eclairage de sécurité	Aucune modification pour les travaux de rénovation du SSI.	SO	
Ascenseurs	Aucune modification pour les travaux de rénovation du SSI.	SO	

Chapitre : SEI-Cdt V0 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
DESENFUMAGE			
Dispositions générales	Aucune modification pour les travaux de rénovation du SSI.	SO	
CHAUFFAGE DES LOCAUX	Aucune modification pour les travaux de rénovation du SSI.	SO	
LOCAUX OU SONT ENTREPOSEES OU MANIPULEES DES MATIERES INFLAMMABLES	Aucune modification pour les travaux de rénovation du SSI.	SO	
MOYENS DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE			
Moyens d'extinction			
R.4227-29 - Extincteurs portatifs	Aucune modification pour les travaux de rénovation du SSI.	SO	
R.4227-30 - RIA, colonnes sèches, colonnes humides, installations fixes d'extinction automatique ou installations de détection si nécessaire	Aucune modification pour les travaux de rénovation du SSI.	SO	
Système d'alarme	Rénovation du SSI.	AF	
Consignes de sécurité incendie		SO	